



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2025-143-RH

**Tableau d'avancement de l'année 2025
Au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe**

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu Le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération du 18 décembre 2008 n° VIII-10-2008 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique ;

Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 15 juin 2021 après avis du comité technique ;

Vu la liste des agents promouvables établie en date du 18 mars 2025, 1 agent promouvable, dont 1 femme - ...% et 0 homme-...%)

ARRÊTE

Article 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2025, le fonctionnaire suivant :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
BEILLEVAIRE Valérie	Rédacteur– échelon 8	01/12/2025

Article 2 : Madame le Maire et Madame la Directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transmis au Centre de Gestion de Loire Atlantique.

Fait à la Plaine sur Mer,
Le 18 mars 2025

Danièle VINCENT,
Maire.

Notifié le : 21 mars 2025
Valérie BEILLEVAIRE

